



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 11/2018  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 72'500.-- pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux.

Délégué municipal

*M. Christian Dugon, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Le traitement en déchetterie du compost, du chargement des copeaux destinés à la chaufferie du chauffage à distance, du traitement des bennes et de divers travaux à nécessité en 2009 l'achat de machines aptes à effectuer ces tâches. Si la pelle hydraulique donne encore entière satisfaction, la chargeuse par contre est maintenant en fin de vie. Cette machine acquise à l'époque avait déjà bien des années de service mais suffisait pour charger les copeaux et traiter le compost.

Il a été décidé d'éliminer ce trax, celui-ci ne permettant plus d'assurer ces travaux sans danger. Le remplacement de son moteur et son système hydraulique défaillant nous aurait coûté plus de CHF 35'000.--.

## 2. Justification du choix

A la recherche de plusieurs propositions auprès de différents fabricants et fournisseurs, notre choix s'est porté sur un système d'engins capables de porter différents accessoires pour charger les matériaux qui nous concerne et également être utiles pour les services de la Commune.

## 3. Coût de l'investissement

La valeur à neuf pour ces véhicules étant proposée entre CHF 120'000.-- et CHF 160'000.-- selon les équipements, nous avons choisi l'option de rechercher une machine d'occasion. Plusieurs entreprises, nous ont proposé des offres.

Suite à la visite d'une entreprise où nous avons pu tester et discuter de nos besoins, notre choix s'est porté sur une machine de type Manitou MLT 741 proposée à CHF 69'800.-- TTC.

Ce véhicule mis en circulation le 22.02.2010, expertisé le 05.06.2018 est équipé de :

- Godet CBA 3000 / 2500 LDR
- Godet multifonctions, joues latérales fermées, démontables
- Contre-lame d'usure réversible
- Grappin oxycoupé avec renfort des dents
- 2 vérins positionnés à l'arrière
- Porte-fourches PFB 45 N MT / 1260
- 2 fourches à palettes 125x50x1200 mm



Au vu de l'urgence et de la réservation de cette machine, il nous a été proposé une location-vente, ce qui permet de pouvoir disposer de ce véhicule en attendant la décision de votre Conseil. En cas de décision positive, le coût de location serait déduit du prix d'achat, sans les primes d'assurance obligatoire, ce véhicule étant immatriculé.

Référence	Montant
Manitou MLT 741	55'000.--
Godet CBA 3'000/2500 LDR	5'489.--
Godet multifonctions CBG 2450	6'578.--
Rabais commercial s/outils	-2'257.35
Expertise et homologation (CHF 1'720.--)	offert
F&P écussons	540.--
Divers et imprévus (arrondi)	1'900.--
Total hors TVA	67'249.65
TVA 7.7%	5'178.20
<b>TOTAL TTC (arrondi)</b>	<b>CHF 72'500.--</b>

Les charges financières moyennes annuelles s'élèvent à CHF 8'047.50.

#### 4. Conséquences financières

Le traitement du compost (mise en tas, chargement) nous oblige à mandater une entreprise pour effectuer ces tâches. Ce qui implique la facturation des heures de machines et du personnel. Correspondant à une dépense d'environ CHF 10'000.--/an. D'autre part la possibilité d'utilisation de cette machine par les autres services permet d'économiser une partie des coûts de location et facilite grandement la manutention pour le personnel.

#### 5. Conclusion

Ce projet correspond au but souhaité par la Municipalité. C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

##### Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids

- vu le préavis municipal n° 11/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 72'500.-- TTC pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions des commissions précitées,

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

##### Décide

1. D'adopter le préavis municipal n° 11/2018, relatif à la demande de crédit de CHF 72'500.-- TTC pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 août 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic Le Secrétaire

Patrick Hübscher Quentin Pommaz



